

Communication
De
Mme AWA WADE
Secrétaire Générale Adjointe de l'UDEN/Sénégal

A la
Session de Fond 2006 de l'ECOSOC
Table – ronde 4 : Innovation au Travail : Stratégies Nationales pour l'égalité de Genre
dans l'Emploi
Mercredi, 5 juillet 2006 (9 :30-11 :30)
Genève, Suisse

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je saisis l'occasion qui m'est offerte, pour partager avec cette auguste assemblée, l'expérience de notre syndicat, *dans sa lutte pour une égalité de traitement entre hommes et femmes dans la Fonction Publique sénégalaise.*

Les femmes sénégalaises font 52% de la population nationale alors qu'elles ne représentent que 15% de la Fonction Publique, mais la moitié des emplois subalternes.

Malgré cette faible représentation, elles jouent un très grand rôle dans le soutien aux ménages, constamment interpellées par le devoir dans leur foyer, par la solidarité africaine dans la famille élargie.

Ceci, est accentué par le contexte national difficile, du fait de la pauvreté.

Le diagnostic de la pauvreté au Sénégal fournit dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DRSP), signale entre autres:

-Une extrême pauvreté avec une incidence de la pauvreté des ménages, variant entre 72% et 88 % en zone rurale, contre 44% à 59% en zone urbaine ;

Les dépenses de 35% des ménages sont inférieures au seuil alimentaire.

-Une forte inégalité de la distribution des revenus: 10 % des ménages les plus riches reçoivent 44 % des revenus.

Les causes d'une discrimination

Malgré la ratification de la CEDAW en 1985, l'adoption en 2001, d'une constitution favorable à la femme, suivi de la signature du protocole à la chartre Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif à la femme, en décembre 2004, dans le droit positif sénégalais, l'homme est l'unique « chef de famille » (article 152 du code de la famille).

Par conséquent, « la puissance paternelle » est attribuée au père dans le ménage (article 277).

Il en découle que les femmes vivent des discriminations dans leur traitement en rapport avec les avantages liés à la charge des enfants.

Les effets de la « Puissance Paternelle » sur la femme travailleuse

Ne bénéficiant pas des suppléments pour charges de famille, la femme fonctionnaire subit des discriminations qui grèvent ainsi son revenu, l'exposant de plus en plus à des pratiques telles que l'usure, l'endettement ou la prostitution déguisée.

Parmi ces discriminations nous pouvons citer :

- **Une plus forte pression fiscale**, à responsabilités égales à celles de l'homme. (abattement pour enfants à charge)
- Une absence de certaines prestations dans sa **Sécurité sociale** : Non possibilité de prise en charge des enfants, de l'époux, au plan médical et du transport, non perception des allocations familiales, absence de prestation de survivance)
- Des injustices dans la gestion de sa **carrière**, notamment en ce qui concerne la bonification pour les affectations ou sollicitations de postes de responsabilité.

En somme, **un traitement discriminatoire**, du fait de l'absence des suppléments pour charge de famille, alors que, s'il est aisé de prouver la maternité, il n'en est pas de même pour la paternité.

Les actions entreprises par l'UDEN

Pour mener une croisade contre cette injustice criarde, notre organisation s'y est prise par des stratégies variées :

-La Formation de 30 femmes leaders chargées d'impulser la communication sociale, en droit social et en technique de communication ;

-une sensibilisation de toutes les couches (autres syndicats, société civile, populations, leaders d'opinion), par des sketches et des spots publicitaires à la télévision, des émissions interactives, des séminaires de partages, ainsi que des visites chez les autorités religieuses.

-un plaidoyer envers le Parlement et le Gouvernement ;

-Nous avons également dû celer un **Partenariat avec** la société civile et les partenaires au développement.

-La **Négociation Collective** nous a servi, avec l'inscription de la question dans l'agenda du Comité ad hoc pour le statut de la femme enseignante, puis, celui de l'intersyndicale des enseignants.

▪

Ces actions ont été couronnées pour la Signature de pétitions, qui seront déposées sur la table du 1^{er} Ministre

Les résultats enregistrés jusqu'ici ont été certes modestes, mais nous ont valu :

- une meilleure écoute dans notre syndicat de base et dans notre centrale.
- L'adoption de la revendication dans la plate-forme de l'Intersyndicale
- Une synergie autour de la **question** dans la société civile
- L'instauration du débat au plan national
- L'enclenchement du processus d'adoption de la loi par les autorités.

Les contraintes notées :

Parmi plusieurs embûches d'ordre social et politique nous avons noté :

- Le lever de bouclier des lobbies religieux
- La Réticences des milieux conservateurs
- Le Dilatoire du gouvernement face à la réaction des couches sus-citées (forces électorales)
- La dépendance de la majorité parlementaire aux consignes de son parti.

Sur les défis à relever

-Amener le Sénégal à harmoniser les lois internes avec les instruments internationaux de protection des femmes et des enfants ratifiés.

- Exiger une institutionnalisation de mécanismes de suivie, d'alerte et de veille.
- Exiger le renforcement de l'accès des femmes aux ressources (terres, connaissances, NTICS...), à la participation et à la représentation dans le processus de prise de décision à tous les niveaux.
- Amener la communauté internationale à proposer dans les conditionnalités d'éligibilité aux fonds de développement économique, le respect des droits des femmes, au même titre que la démocratie et la bonne gouvernance.